

Le Directeur

**Arrêté 2015 – 24**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;  
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université, notamment son article 20 ;  
Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Vendredi 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence,

**DECIDE :**

**Article 1 :**


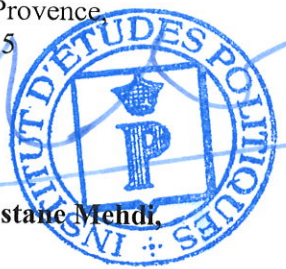
Monsieur Éric ROSTANG, attaché principal d'administration de l'État, est nommé chargé de mission auprès du Directeur, le Professeur Rostane MEHDI, jusqu'à la fin de sa mise à disposition, le 15 Juillet 2015.

**Article 2 :**

Le Secrétaire général de l'établissement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence

Le 22 Juin 2015

**Professeur Rostane Mehdi,  
Directeur**